

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE



Date de génération de ce justificatif : 24/01/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

SOCIÉTÉ LE ROY LOGISTIQUE – Autres annonces légales

Référence :

Départements de publication : Ille et Vilaine

Annonce légale publiée le 17 octobre 2025 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Autres annonces légales

Société LE ROY LOGISTIQUE Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 8.134.840 € Siège social : 4 rue des Goutais – ZAC Mivoie le Vallon (35136) SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE R.C.S. RENNES 441 996 204 Aux termes d'un acte S.S.P. en date du 7 mai 2025 et de l'avenant n° 1 du 30 juin 2025, portant projet de traité de fusion, la société GESTION TRANSPORT AFFRETEMENT – G.T.A., SASU au capital de 100.000 €, siège social : 5 Rue Pierre-Antoine Delahousse – (59223) RONCQ, R.C.S. LILLE METROPOLE 413 282 732, a prévu de faire les apports suivants à titre de fusion à la société LE ROY LOGISTIQUE susdésignée, à savoir, la totalité de son actif évalué à 3.231.353 €, à charge d'un passif évalué à 2.735.005 €, soit un actif net apporté de 496.348 € au 31 décembre 2024. Il a été prévu que toutes les opérations actives et passives, réalisées par la société absorbée depuis le 1er janvier 2025 jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, seraient considérées comme faites pour le compte de la société LE ROY LOGISTIQUE. La fusion est devenue définitive le 1er octobre 2025, ainsi qu'il résulte du traité de fusion en date du 1er octobre 2025. Les titres de la société GESTION TRANSPORT AFFRETEMENT – G.T.A. étant détenus en totalité par la société LE ROY LOGISTIQUE, il n'a pas été établi de rapport d'échange ou de prime de fusion, ni procédé à l'augmentation du capital social de la société LE ROY LOGISTIQUE, conformément à l'article L 236-11 du Code de Commerce. Les dépôts prescrits par la Loi seront effectués auprès du R.C.S. de RENNES. Pour avis

[Consulter cette annonce en ligne](#)

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE
